Références : SG/LD/SL-2025065
N° domaine : 3.5.4

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « SOUTIEN REGIONAL A LA CREATION ET LA REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS »

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet « soutien régional à la création et la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » mise en place par la Région Ile de France,

CONSIDERANT que la Ville d'Eragny-sur-Oise souhaite réaliser des travaux pour la création de pistes de Padel et d'un court de tennis.

CONSIDERANT qu'en 2021, la Ville d'Eragny sur Oise comptait 18 468 habitants et que les enfants et les jeunes représentent à ce jour une partie plus importante de la population, plus de 6 000 habitants ont moins de 34 ans.

CONSIDERANT que le club de tennis local compte aujourd'hui 450 adhérents et que le club souhaite fidéliser et attirer de nouveaux adhérents.

CONSIDERANT que le Padel, pour un club de tennis, est aujourd'hui un argument essentiel pour garder et attirer de nouveaux adhérents. Le développement de cette discipline est tel que des adhérents ne font que du Padel et donc adhèrent au club uniquement pour cette discipline. Pour un club, 2 pistes de Padel c'est aussi une garantie de pouvoir organiser des matchs par équipe et des tournois officiels et ainsi faire vivre une version loisir du Padel et une version compétitive. A ce titre le club financera des formations à ses enseignants de tennis afin de pouvoir offrir un enseignement à ses adhérents.

CONSIDERANT que le club de tennis est également investi auprès des scolaires et dispense des séances de tennis auprès des jeunes éragniens, le Padel serait une nouvelle proposition offerte à nos jeunes scolaires. Ces pistes de Padel seront aussi une nouvelle offre pour nos établissements scolaires du secondaire. L'emplacement de celles-ci, dans l'enceinte du complexe sportif de la Butte, permettrait aux collégiens et aux lycéens de profiter de ces installations que ce soit durant les cours ou dans le cadre des activités de l'association sportive.

CONSIDERANT que le montant des travaux est estimé à 275 083€ HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'appel à projet « soutien régional à la création et la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens », les travaux de création de pistes de Padel et d'un court de tennis sont encadrés et que la subvention ne peut dépasser 15% de la dépense HT du montant des travaux, soit 41 262,45€.

DECIDE

ARTICLE 1er : de SOLLICITER un financement de 41 262,45€, auprès de la Région Ile de France au titre de l'appel à projet « soutien régional à la création et la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » pour les travaux de création de pistes de Padel et d'un court de tennis dans la commune d'Eragny sur Oise.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes sont prévues au budget de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250224-2025065-AU
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 24 février 2025

Thibault HUMBERT
Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France

Par délégation, Madame Audrey JESPAS
1ère Adjointe au maire en charge des Finances
et de la Tarification

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250224-2025065-AU
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025